



## ARRÊTÉ AUTORISANT UN DÉFILÉ POUR LE CARNAVAL DES ÉCOLES VICTOR HUGO ET LANGEVIN WALLON

**Le Maire de la Commune de FRENEUSE 78840 (Yvelines)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

**VU** l'article R 605-10 du Code Pénal ;

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

**VU** la demande de l'école primaire Victor Hugo de Freneuse en la personne de Madame Pépin Carine en date du 16 mars 2026, aux fins d'organiser un défilé de personnes pour le carnaval de l'école sur un circuit défini, rue Charles de Gaulle, sur le territoire de la commune de Freneuse à l'occasion de leur carnaval ;

**Considérant** le défilé qui se déroulera le **samedi 11 avril 2026 de 10h00 à 12h00** sur la commune de FRENEUSE 78840, en circuit fermé ;

**Considérant** que l'organisation de ce défilé peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de ce défilé de carnaval, de réglementer la circulation comme suit :

**Article 2 :** Le samedi 11 avril 2026, la circulation sera interdite de 10h00 à 12h00 dans la rue Charles de Gaulle du numéro 34 au numéro 118, ainsi que dans la rue des Ecoliers.

**Article 3 :** La signalisation d'interdiction et de déviation (barrières) sera mise en place et entretenue par les services techniques afin de rappeler ces prescriptions ;

**Article 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Freneuse 78840 ;

**Article 5 :** L'ASVP de Freneuse, la Gendarmerie de Bonnières-Sur-Seine, la directrice de l'école Victor Hugo, et le Maire de Freneuse 78840 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bonnières-Sur-Seine,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs- Pompiers de Bonnières-Sur-Seine,
- Les ASVP de Freneuse
- Madame Pépin, directrice de l'école Victor Hugo

Freneuse, le 02 avril 2026

Le Maire,  
Vincent RADET

